



République Française
 Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-068 : TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs forfaitaires pour les accueils périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

	Clamecy	Communes extérieures
	Forfait	Forfait
Matin : De 7 h 30 à 8 h 30		
Quotient Familial * < 700	1,10 €	2.00 €
QF > 700	1,30 €	2.20 €
Soir : de 16 h 30 à 18 h 30		
QF* < 700	1,75 €	3,30 €
QF > 700	1,95 €	3.70 €
Forfait Jour (matin + soir) :		
QF* < 700	2,70 €	5,00 €
QF* > 700	3,00 €	5,50 €
Forfait APC (soir)		
QF* < 700	0,90 €	1,65€
QF > 700	1,00 €	1,85 €

**Quotient familial = ressources annuelles (revenu net imposable N-1) / 12 / nb de parts fiscales.*

Suivent les signatures.